



____ Ville d'Osny

Procès-Verbal du Maire

Jean-Michel LEVESQUE



CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du vendredi 4 avril 2014
à 20 H 30**

Chapelle du Château de Grouchy

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 4 avril 2014**

REPUBLIQUE FRANCAISE – DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE - VILLE D'OSNY

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du vendredi 4 avril 2014.

Le quatre avril deux mille quatorze à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le vingt-neuf mars deux mille quatorze s'est réuni en séance publique.

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Michel LEVESQUE, Mme Murielle DUFLOS, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Nicole SIEPI, M. David AIME, Mme Sylvie GUIGON, M. Jean-Claude PINQUET, M. Abdelmalek BENSEDDIK, Adjoint.
M. Maurice CZARNECKI, M. Maurice DESCAMPS, M. Claude MATHON, Mme Maryse GINGUENÉ, M. Daniel HEQUET, Mme Anne-Marie BESNOUIN, M. Chaouki BOUBERKA, Mme Caroline OLIVIER, Mme Christine ROBERT, M. Jean-Marc CHAILLIOU, Mme Sybil AUBIN, Mme Wilmite GERVAIS, M. Sylvain LANDEMAINE, Mme Jennifer BALLAND, Mme Virginie BUSSON, M. Franck GAILLOT, Mme Christelle BENDADDA (arrivée à 20h40), Mme Jeanine VATIN, M. Lionel ROUX, M. Laurent ACHITE-HENNI, Mme Céline LAURENT, M. Dominique COUVREUR, Mme Anne-Claire DEFOSSEZ, M. Pascal-Eric LALMY, Conseillers Municipaux.

ONT DONNÉ POUVOIR :

| | | |
|-----------------------|---|------------------------|
| Mme Laurence TREFENKO | à | Mme Nicole SIEPI |
| Mme Wilmite GERVAIS | à | M. Jean-Claude PINQUET |

SECRETAIRE DE SÉANCE :

M. Maurice CZARNECKI

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 33.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2014

SOMMAIRE

2014.18. Délégation au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2014.19. Election des membres de la commission d'appel d'offres et des membres des jurys de concours.

2014.20. Election des représentants de la Commune dans les organismes extérieurs.

2014.21 Indemnités de fonction du Maire, des Adjointes au Maire, et des conseillers municipaux délégués.

2014.22. Création d'une commission « ad hoc » pour l'élaboration et/ou la modification du règlement intérieur du Conseil Municipal.

2014.23. Détermination du nombre de commissions municipales et élection des membres des commissions municipales.

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 4 avril 2014**

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le vendredi 4 avril 2014 à 20 H 30, sous la présidence de M. Jean-Michel Levesque, Maire.

~~~~~

**M. le Maire :** Mesdames, Messieurs, bonsoir je vous propose de commencer cette séance de conseil municipal, nous avons laissé les cinq minutes de grâce donc je vous remercie pour votre présence ce soir. Je donne la parole à M. Pinquet qui va procéder à l'appel.

M. Pinquet procède à l'appel.

**M. le Maire :** Je vous informe qu'il y a six points à l'ordre du jour de ce soir.

~~~~~

2014.18. Délégation au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapporteur : M. le Maire

M. Achite-Henni : M. le Maire bonsoir, le groupe « Osny pour vous avec vous » ne votera pas favorablement à votre projet de délibération. Nous ne remettons pas en cause la légalité, nous ne souhaitons pas donner les pleins pouvoirs à un Maire qui a pour habitude de décider seul ou en groupe de travail de sept personnes et qui pourrait jouir d'un budget d'un million cinq cent mille euros à sa guise. Soyez assurés que durant toute la mandature, nous veillerons à ce que vous ne décidiez pas seul à l'installation d'une statue à votre effigie sur le rond-point du Square des Artistes comme l'avait fait Georges Frech à Montpellier ou les statues de Lénine, ou encore pour faire la parité, le Maire de Nogent sur Marne avec une statue de Carla Bruni ou pourquoi pas, sur la médiathèque. Pour nous, ce sera quatre abstentions.

M. le Maire : Je vous remercie pour votre ironie qui frise le ridicule. Je crois qu'une statue de Lénine à Osny serait déplacée, mais gardez un peu de sérieux s'il vous plait dans nos débats. On va essayer de relever une campagne que vous avez un peu traînée dans le caniveau. Y a-t-il d'autres interventions un peu plus constructives ? Je soumets cette délibération aux voix. M. Lalmy.

M. Lalmy : On ne prendra pas part au vote.

La délibération est adoptée à la majorité (4 abstentions du groupe « Osny pour vous avec vous » et 3 conseillers du groupe « Rassembler pour faire gagner Osny » ne prenant pas part au vote).

~~~~~

**2014.19. Election des membres de la commission d'appel d'offres et des membres des jurys de concours.**

**Le conseil municipal a élu, à l'unanimité, les membres de la Commission d'Appel d'Offres et du jury de concours, conformément au Code des Marchés Publics.**

*~~~~~*

**2014.20. Election des représentants de la Commune dans les organismes extérieurs.**

**M. le Maire** précise qu'en ce qui concerne le syndicat intercommunal EDF/GDF, il y a de nouvelles règles donc il manque un titulaire et un suppléant.

**Le conseil municipal a élu à l'unanimité ses représentants.**

*~~~~~*

**2014.21 Indemnités de fonction du Maire, des Adjointes au Maire, et des conseillers municipaux délégués.**

**M. le Maire :** Y a-t-il des demandes d'interventions, je soumetts au vote cette délibération.

**La délibération est adoptée à la majorité 3 abstentions du groupe « Rassembler pour faire gagner Osny ».**

*~~~~~*

**2014.22 Création d'une commission « ad hoc » pour l'élaboration et/ou la modification du règlement intérieur du Conseil Municipal.**

**M. le Maire :** Je soumetts cette délibération au vote.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

*~~~~~*

**2014.23 Détermination du nombre de commissions municipales et élection des membres des commissions municipales.**

**M. le Maire :** Je voudrais apporter sur cette délibération des informations complémentaires. Il est dit dans le CGCT que les commissions devraient se réunir sous huit jours francs. Il est bien évident que nous n'avons pas encore élaboré l'ordre du jour du prochain conseil municipal qui se tiendra le 15 mai à 20h. Donc je vous propose si vous êtes d'accord de faire en préalable pour ce conseil municipal du 15 mai une commission plénière qui se tiendrait le lundi 28 avril à 20h. Sinon, nous pouvons convoquer les commissions dans un délai de 8 jours francs ce qui nous contraindrait à réunir les 3 commissions lundi prochain, pendant les vacances scolaires, pour un ordre du jour limité à la nomination d'un Vice-Président. Je pense qu'il est plus raisonnable compte-tenu de l'emploi du temps de chacun, si vous le voulez bien, de retenir la commission plénière du 28 avril 2014.  
**M. Lalmy** des questions ?

**M. Lalmy** : vous dites qu'il faut que les trois commissions désignent les Vice-Présidents, donc ça, ce serait encore renvoyé au-delà du conseil municipal ?

**M. le Maire** : Non, ce sera fait lors de la commission plénière que l'on réunira le 28 avril 2014.

**M. Lalmy** : En fait, vous convoquez les trois commissions en même temps, et chacune désigne son Vice-Président et ensuite on examine les questions de l'ordre du jour.

**M. le Maire** : Tout à fait, et nous pourrons étudier l'ordre du jour qui sera un peu plus conséquent qu'un ordre du jour que l'on pourrait vous fournir dans huit jours. C'est pour éviter des allers retours.

**Mme Vatin** : Un tout petit commentaire sur la détermination du nombre de commissions. Ce rapport n°6 qui présente les projets de commissions connaît une réduction drastique à 3 commissions par rapport à ce qui était habituel. Ceci nous paraît totalement incompatible avec le véritable travail à réaliser. Ces trois commissions ont des domaines extrêmement étendus et regroupent des thèmes disparates qui n'ont rien à voir entre eux. Exemple le scolaire et les actions à destination des seniors, la commission Vie sociale et le service à la population. A moins qu'il ne soit prévu des sous-commissions pour des sujets spécifiques, sous-commissions qui ensuite se réuniraient pour synthétiser les travaux des trois commissions. Ce qui nous semble tout de même assez complexe et qui pourrait ressembler à la volonté d'amalgamer le travail réalisé dans ces commissions, vous laissant ainsi le choix de la décision finale. Nous voterons toutefois pour ces commissions.

**M. le Maire** : Je vous remercie pour ce commentaire. Nous avons une vision un peu différente. Vous étiez présente lors du précédent conseil où il y avait effectivement 12 commissions. Il y avait toujours des problèmes de « timing », de calendriers, des élus qui se demandaient, « ma commission est-ce que je la réunis ou pas, je n'ai qu'un point à l'ordre du jour ? ». Il nous arrivait ainsi de convoquer des commissions qui duraient un quart d'heure. Donc, il nous a semblé plus intéressant, plus judicieux d'avoir ces larges commissions de travail. Je pense qu'effectivement au sein de chacune des commissions, tous les sujets seront abordés par thématique, bien évidemment, puisqu'il y a je vous le rappelle quand même l'adjoint et les nombreux délégués qui ont été désignés. Il y aura un travail qui sera fait avec eux et les commissions sont, je le rappelle, un endroit de débats et j'y tiens beaucoup. Donc ces débats se feront pendant ces commissions qui dureront certainement beaucoup plus longtemps que la douzaine de commissions qui duraient une demi-heure voire un quart d'heure. Le débat sera plus large et l'information diffusée à plus de personnes puisque les commissions vont avoir 20 membres, ce qui n'est pas inintéressant, Mme Defossez.

**Mme Defossez** : Dans un souci de bonne organisation puisque c'est ce qui vous anime aussi, et dans la mesure où il y a moins de commissions, on peut imaginer avoir un planning et des conseils municipaux et des commissions avec trois à quatre mois d'avance si c'est possible, ce qui permet de mieux organiser.

**M. le Maire** : Je suis entièrement d'accord avec vous, cela facilitera la vie à tout le monde. Je pense qu'avant le mois de juillet, nous pourrons vous donner un planning au moins des conseils municipaux qui seront faits d'ici

la fin de l'année et donc des commissions qui se réuniront en amont. M. Couvreur.

**M. Couvreur :** Merci M. le Maire. M. le Maire, chers collègues, lors de la mandature précédente, sous la présidence de M. Gourmelen, dont je salue la présence ici ce soir, votre majorité avait ouvert les différentes commissions aux colistiers non-élus de toutes les listes en présence, dans un geste de démocratie, même s'il s'agissait avant tout d'un geste politique. J'ouvre une parenthèse d'ailleurs si vous le permettez, car contrairement à ce que certains ont essayé de faire croire, lorsqu'ils disaient qu'ils n'étaient pas politiques lors de cette campagne, je leur rappelle qu'ils se sont présentés à des élections locales certes, mais politiques. Nous sommes tous ici des élus politiques, dire le contraire serait une imposture, je ferme la parenthèse. Pendant le précédent mandat j'ai bénéficié de la participation offerte aux colistiers de participer à la vie municipale et j'ai assisté aux commissions des finances, sans être élu, sans en avoir bien sûr le droit de vote mais avec le droit à la parole, cela a été une expérience enrichissante pour moi. Alors M. le Maire, pourquoi ne reconduisez-vous pas sous cette mandature cette possibilité pour les colistiers de votre liste, de celle de votre opposition dont je fais partie, et de la liste divers droite dissidente alors que dans l'un des quatorze engagements de votre programme, le quatrième, vous écriviez vouloir valoriser l'engagement citoyen. Si le fait que des femmes et des hommes se soient engagés loyalement avec leurs convictions et leurs valeurs dans cette campagne des municipales n'est pas un engagement citoyen, alors quelle est votre définition de celui-ci ? Je vous remercie de votre attention.

**M. le Maire :** M. Couvreur, comme je l'ai dit tout à l'heure, il y a la mise en place d'une commission Ad'hoc, qui est une commission temporaire chargée de voir le règlement intérieur. Nous verrons au sein de cette commission la possibilité de l'élargissement de chacune de ces commissions. Mme Vatin.

**Mme Vatin :** Je reprends l'intervention de Mme Defossez sur la connaissance anticipée des réunions du conseil municipal et des commissions. Ne pourrait-on aussi avoir un peu plus tôt l'ensemble des documents de travail pour les commissions, car je suppose qu'elles vont être très importantes.

**M. le Maire :** La loi c'est cinq jours francs, donc nous tiendrons les cinq jours francs mais dans la mesure du possible, si les dossiers pouvaient être prêts avant, je n'ai rien contre le fait qu'ils soient communiqués avant. Ce que je ne souhaiterais pas non plus, c'est une distribution éparpillée des documents avant que l'on puisse les voir en commission. Je souhaite l'envoi d'un document complet sur les sujets qui seront étudiés lors de ces commissions. Mme Duflos vous voulez intervenir.

**Mme Duflos :** Je veux juste rajouter à la réflexion sur le fait que des domaines qui n'ont rien à voir entre eux seront examinés lors de la même commission. Au contraire, je trouve que c'est une chance de travailler de façon transversale, et de décloisonner des domaines sur lesquels les gens travaillent de façon séparée. Je pense que là le fait d'avoir 20 conseillers municipaux travaillant chacun sur des domaines, cela leur permettra de connaître dans le détail certains rapports, certains sujets, certains dossiers, au lieu d'attendre d'être au conseil municipal et de les voter ou de les refuser. Je pense que c'est une chance même si ça va énormément changer nos habitudes. Tout du moins, il faut le tenter comme cela et avoir plus de gens parce que moi je rappellerai que dans certaines commissions,



il est arrivé quelquefois que l'on se sente seule. Donc en prévoyant une vingtaine d'élus dans une commission cela change nos habitudes mais peut-être qu'il y aura un peu plus de monde en commission.

**M. le Maire** : M. Lalmy

**M. Lalmy** : Oui M. le Maire, comme on est un peu sur le thème du fonctionnement de notre assemblée, est-ce que vous envisagez éventuellement d'organiser plus de conseils municipaux pour éviter justement que les commissions qui vont être peu nombreuses se transforment en mini conseils municipaux, avant le conseil municipal.

**M. le Maire** : A priori non, parce que je souhaite, comme Mme Defossez, qu'il y ait un calendrier des conseils municipaux qui soit établi je dirai sur les six mois à venir. C'est une mise en œuvre qui me semble bonne et saine, et qui est déjà pratiquée dans d'autres communes de France. En ce qui concerne les commissions, si on se rend compte que c'est beaucoup trop lourd, on fera le point. Il y a peut-être un équilibre à trouver entre des commissions qui se réunissent un quart d'heure et qui dureront maintenant peut-être deux heures, deux heures et demie. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je soumetts cette délibération au vote.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**M. le Maire** : Oui, M. Lalmy.

**M. Lalmy** : Vous avez évoqué tout à l'heure les conseillers délégués et les délégations mais nous n'avons toujours pas été informés des décisions que vous avez prises en matière de délégation. Est-ce que c'est parce qu'elles ne sont pas encore arrêtées ?

**M. le Maire** : Si, je vais vous en donner lecture et on vous les communiquera. Il n'y a pas de secret, c'est fait et bouclé depuis pas mal de temps. Il y a huit conseillers délégués : la sécurité et prévention M. Claude Mathon, les nouvelles technologies et l'e-administration, M. Maurice Descamps, le culturel, Sybil Aubin qui a subi son baptême du feu ce soir, ça c'est plutôt bien passé je trouve, la vie associative, Jean-Marc Chailliou, la jeunesse et la vie des quartiers Christine Robert, la petite enfance Virginie Busson, le périscolaire, Laurence Terefenko, et les seniors, Maryse Ginguene.

**M. Lalmy** : Je vous remercie. Nous n'avons pas non plus les délégations des Adjointes.

**M. le Maire** : Aux Finances, M. David Aimé, aux Affaires générales, M. Jean-Claude Pinquet, Urbanisme et grands travaux, moi-même, Développement durable, cadre de vie et patrimoine, Murielle Duflos, Développement économique, emploi, Jean-Yves Caillaud, Sports et handicap, Nicole Siépi, Affaires scolaires Sylvie Guigon, solidarité active, social, logement, politique de la ville, M. Abdelmalek Benseddik. Je pense que j'ai répondu à toutes vos questions ? L'ordre du jour étant épuisé, je déclare la séance du conseil municipal close. Je vous remercie.

**La séance est levée à 21H10.**

Fait à Osny, le 19 mai 2014.

Le Maire,



Jean-Michel LEVESQUE